

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 14/06/2024

*Date d’Affichage : 14/06/2024

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 13

*VOTANTS : 17

L’an deux mille vingt-quatre, le 20 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Étaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE
Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Dominique REVEILLERE, Madame Nadine DAGUENET,

Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Claude COLLINEAU, Monsieur Fodié DIARRA

Étaient absents excusés :

Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE,

Monsieur Michel PLAIGNAUD pouvoir à Monsieur Hervé BERTRAND

Madame Murielle FANOUILLE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP

Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Thierry LACOUR, Madame Sophie Rima GHADBAN Monsieur Olivier SCARSETTO,

Monsieur Fabien BOSC, Madame Emilie POUJOL.

Monsieur Jean Bernard LASMARRIGUES Glénat a été désigné Secrétaire de séance.

**DEL N° 10c : MODIFICATION DE LA DELIBERATION 7c DU 23/05/2024
DEMANDE DE SUBVENTION ‘ CHALEUR ET FROID
RENOUVELABLES ’ AUPRES DE LA REGION ILE DE France
CONCERNANT LES TRAVAUX DE GEOTHERMIE SUR LES 3 GRANDS
PROJETS – MAISON DE SANTE -**

Le Maire de la Commune de Margency rappelle que la stratégie Energie -Climat de l’île de France a été votée en 2018 et présente les objectifs forts en matière de sobriété, d’efficacité et de développement des énergies renouvelables et de récupération (EnRr).

Considérant que l’appel à projets « Chaleur et Froid renouvelable » : Les projets éligibles sont tous les projets permettant de produire, stocker et valoriser une source d’énergie renouvelable ou de récupération.

Monsieur le Maire vous propose de demander une subvention pour les 3 projets de géothermie (Ancienne Mairie, Anciennes Écuries, Maison de Santé). Nous pouvons être subventionné à hauteur de 55 % (SIGEIF par le biais de l’ADEME + Conseil Régional). Nous devons déposer une demande de subvention par projet.

Considérant la délibération N°7c du 23 mai 2024, demande de subvention « Chaleur et Froid renouvelables »auprès de la Région Ile de France concernant les travaux de géothermie sur les 3 grands projets – Maison de Santé -

Vu l’avis favorable à l’unanimité de la commission des finances du Jeudi 13 juin 2024,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Régional AAP « Chaleur et froid renouvelable » en complément du SIGEIF/ADEME pour les travaux de géothermie de la Maison de Santé selon le plan de financement ci-joint :

PLAN DE FINANCEMENT			
MAISON DE SANTE	SIGEIF (ADEME) + REGION 55 %	DEPARTEMENT 25 %	COMMUNE HT
POMPES A CHALEUR 101 475 €	55 811,25 € HT	25 368,75 € HT	20 295 € HT
SONDES 112 215 €	61 718,25 € HT	28 053,75 € HT	22 443 € HT
QUALICONSULT Mission Contrôle Technique 1833,34 €	1 008,34 € HT	458,34 € HT	366,66 € HT
INDIGGO Assistance à Maitrise d'Ouvrage 16 166 €	8 891,30 € HT	4 041,50 € HT	3 233,20 € HT
TOTAL 231 689,34 € HT	127 429,14 €	57 922,34 € HT	46 337,86 € HT

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A
de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication ou notification.

Fait à Margency, le 21/06/2024

Le Maire,

Thier



Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20240621-DEL10C20062024-AI
Date de télétransmission : 21/06/2024
Date de réception préfecture : 21/06/2024